

Conditions de prise en charge des formations 2014

Vous êtes	Ordre de priorité pour l'accès aux formations	Frais pédagogiques : pris en charge par Te Me Um et ses partenaires financiers	Restauration du midi : pris en charge par Te Me Um et plafonnés à 15,25 €/pers/jour.	Hébergement et restauration du soir : pris en charge par Te Me Um.	Frais d'annulation
Membres de l'Aten, de Te Me Um et réseaux rattachés	1	Oui	Oui	Oui Lorsque le lieu de formation est à plus de 50 km du lieu de travail des stagiaires. L'hébergement est plafonné à 85€ et le repas du soir à 15,25€.	Pour les formations organisées par l'Aten, les annulations de candidatures doivent être transmises à l'Aten 3 semaines minimum avant le début du stage, sous peine de facturation par l'Aten à l'organisme employeur de frais de dossier de 170 €.
Autres gestionnaires associatif de protection de la nature	2	Oui	Oui	Non* 100€/jour/pers (pour le repas du soir et la nuitée)	
Agents de collectivités, de services de l'état ou d'établ. public non gestionnaire mais impliqué concrètement dans la préservation de la biodiversité	3	Oui	Oui	Non* 100€/jour/pers (pour le repas du soir et la nuitée)	

* Excepté pour la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), Wallis et Futuna et Saint Pierre et Miquelon.

Les sessions proposées peuvent être directement organisées par l'Aten ou bien des places peuvent être achetées (en quantité limitée) dans d'autres organismes de formation. Dans le cas d'achat de places dans un autre organisme de formation, ce sont les conditions d'inscription et d'annulation spécifiées dans le catalogue de l'organisme qui s'appliquent.

Pour les employeurs privés, Te Me Um peut demander la signature d'une convention de formation qui permet d'obtenir le remboursement auprès de leur OPCA des frais occasionnés par la formation.

Nota : Les trajets jusqu'au lieu de formation sont à la charge de l'employeur.

Compensation carbone :

A la charge de l'organisme organisant la formation qui peut choisir de répercuter ce coût sur les structures employant les stagiaires. Le cas échéant, mention est faite sur la fiche descriptive de la session.

Pour connaître la procédure à suivre pour vous inscrire aux formations :

<http://Te.Me.Um.espaces-naturels.fr>

* * * * *